Image not found or type unknown

Colombiens résidents en espagnol, travail en france

Par **Arcilan**, le **30/11/2011** à **13:11**

Bonjour,

Madame, Monsieur,

Mon épouse et moi sommes de nationalités colombienne, je suis résident en Espagne et possède un Permis de résidence valable jusqu'en novembre 2012. Mon épouse reçoit la sienne en janvier 2012 et possède un papier justifiant ceci.
Nous sommes actuellement en France où des propositions de travail nous ont été faites et nous aimerions savoir de quelle façon nous devons procéder afin de pouvoir travailler légalement en France. En novembre 2012 nous auront la Carte de Longue durée. Nous avons entendu dire qu'il est impératif d'avoir cette carte pour pouvoir travailler en France. Pourriez vous, s'il vous plait, nous éclairer et nous dire quelles sont les démarches à suivre pour pouvoir être légale en France.

Très cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés